REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 16 octobre 2015
L'an deux mille quinze
Et le seize octobre à 21 heures

Date de la convocation : 09/10/2015
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.
Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François
Absents : FAVRE Sandrine et ROUX Naudy
Absent(s)(es) excusé(s)(es) : RAMONDENC Viviane

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°41-2015
Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une voie communale en vue de son aliénation (pour partie). Projet de cessions entre l'indivision Lasserre et la commune de Montlaur. Intégration de l'impasse du lotissement dans le domaine public

- Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération n° 27/2015 du 02 juin 2015, la commune a lancé une procédure de déclassement du domaine public communal de la voie située entre les parcelles ZC 67,61,52 et 65 à La Croux, pour une superficie totale de 1021 m2 en vue de son aliénation (pour partie)
Etant précisé que cette voie, encore identifiée au cadastre comme le chemin d'exploitation n°16, a fait l'objet d'un classement dans le domaine public communal par suite d'une délibération en date du 27 septembre 2013.

- Monsieur le Maire expose :

Considérant que cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique du 16 au 30 juillet 2015 inclus ;
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 10 août 2015 ;
Vu le document d'arpentage établi par M. Roques, géomètre-expert pour déterminer les superficies exactes à céder et leur attribuer une nouvelle référence cadastrale
Vu le projet de cessions décrites ci-après entre l'indivision Lasserre et la commune de Montlaur afin de permettre le prolongement de la voie d'accès et de desserte existante du lotissement et du quartier de La Croux :
- la commune cède à l'indivision Lasserre les parcelles cadastrées section ZC numéros 160 et 161 d'une superficie totale de 563 m2 moyennant le prix de 10 750 €. Ce paiement est effectué pour partie à titre de dation en paiement des parcelles cadastrées section ZC numéros 168 et 169, d'une superficie totale de 455 m², évaluées à 7 500 €, et pour partie par le paiement de la somme de 3.250,00 €. Compte tenu de l'accord avec les lotisseurs l'indivision Lasserre et M. Girard André, Monsieur le Maire propose que la parcelle ZC 168, constituant partie de l'impasse du lotissement, après acquisition, soit intégrée dans le domaine public communal, la Commune se chargeant des travaux de goudronnage et de l'installation de l'éclairage public.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de constater les conclusions du commissaire enquêteur
- de procéder au déclassement des parcelles cadastrées section ZC numéros 160,161 et 162 constituant la voie communale située entre les parcelles ZC 67, 65 et 152 à La Croux et dont la superficie est de 1021 m².
- de classer cette voie dans le domaine privé de la commune
- d'aliéner les parcelles cadastrées section ZC numéros 160 et 161 d'une superficie totale de 563 m2 à l'indivision Lasserre pour un prix de 10 750 € dont le paiement est effectué de la manière suivante : partie

par dation en paiement de l'indivision Lasserre des parcelles ZC 168 et 169 évaluées à 7 500 € et partie par le paiement comptant de la somme de 3.250,00 €
- d'intégrer au domaine public communal la parcelle ZC numéro 168 d'une surface de 193 m2 constituant partie de l'impasse du lotissement situé à La Croux
- d'acquérir de M. Girard André la parcelle cadastrée section ZC numéro 171 d'une superficie de 191 m² constituant partie de l'impasse du lotissement situé à La Croux pour l'euro symbolique et de l'intégrer au domaine public communal. Etant précisé que cette parcelle est évaluée à 6 300 €. En contrepartie M. Girard André s'engage à régler sa part correspondant aux travaux d'éclairage public et de goudronnage du lotissement estimés à 4 100 euros, soit une somme de 2 050 euros, ainsi qu'il résulte d'une convention régularisée directement entre Monsieur Girard André et la Commune.
- de mettre à jour le tableau de la voirie communale après l'intégration au domaine public communal des parcelles ZC 168 et ZC 171.
- de confier la rédaction des actes authentiques correspondant à la SELARL Guillaume GAUCI & Estelle IMBERT-GAUCI, notaires associés à Belmont-sur-Rance. Les frais relatifs à ces transactions et de ceux qui en seraient la suite et conséquence seront à la charge de la commune de Montlaur.
- de l'autoriser à signer les actes à venir ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** toutes les propositions émises ci-dessus et aux conditions précitées

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE